



Conseil des droits de l'homme

25^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

République-Unie de Tanzanie

Genève, le 9 mai 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite de l'adoption par la République-Unie de Tanzanie d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme. **La Suisse recommande à la Tanzanie de se coordonner étroitement avec la société civile, la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance et d'autres acteurs clés afin d'avoir une vision commune et un suivi systématique de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel.**

La Suisse est préoccupée par la prévalence de la violence à l'égard des femmes en Tanzanie, et des discriminations qu'elles subissent en matière de successions. **La Suisse recommande à la Tanzanie de prendre des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de mars 2016.**

La Suisse s'inquiète des restrictions des droits à la liberté de réunion et d'association et de la répression violente de certaines manifestations en Tanzanie, ainsi que des intimidations et arrestations des défenseurs des droits de l'homme dans ce contexte. **La Suisse recommande à la Tanzanie de garantir pleinement les droits à la liberté de réunion et d'association et d'assurer que les auteurs présumés de violations des droits de l'homme dans ce contexte soient traduits en justice.**

Je vous remercie.